

2026/08

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de
Vendôme – Canton du Perche

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0008/2026

Objet : Stationnement interdit sur 3 places de parking rue Camille Pasquier

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
Considérant la demande de l'Entreprise DEMECO en vue du déménagement de Mr et Mme
ARTIGAUD Philippe et Carole prévu le 30 mars 2026 pour la journée,
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,
Afin d'éviter des accidents aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : En raison du déménagement de Mr et Mme ARTIGAUD, le LUNDI 30 MARS 2026 à partir de 06 h 00, le stationnement sera interdit sur le parking Face au 5 rue Camille Pasquier à Sargé sur Braye sur 3 places de parking afin d'y stationner un poids lourd prévu pour ce déménagement.

Article 2 : le présent arrêté sera affiché et l'ampliation de l'arrêté sera faite à Monsieur le major de la Brigade de Gendarmerie de Pezou.

Sargé sur Braye, le 26 février 2026

Le Maire,

Martine ROUSSEAU.

